



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 88755

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de lisibilité sur l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). En effet, les RASED travaillent sur les causes de la difficulté scolaire et proposent des aides très spécifiques qui permettent aux élèves de dépasser leurs difficultés pour adopter une attitude d'apprenant qui leur permet de réellement progresser. Cependant, les conditions de vie et d'apprentissage dans l'école ne cessent aujourd'hui de se dégrader. De plus, les modifications apportées aux conditions d'exercice de leur fonction (zones d'intervention étendues, missions restreintes, frais de déplacement non remboursés) dissuadent les enseignants d'occuper ces fonctions. Enfin, l'évolution en cours de éducation nationale, avec notamment, des suppressions de postes massives, ne peut qu'inquiéter et préoccuper les Français et les RASED sur les conséquences dramatiques d'une nouvelle diminution des postes d'enseignants spécialisés, à court, moyen et long terme pour les élèves, les familles et les équipes éducatives. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend arrêter de se justifier derrière la situation budgétaire de l'État pour prendre des décisions contraires à l'intérêt de la jeunesse et de la société française et quelles mesures il compte mettre en oeuvre pour assurer le maintien d'un service public capable de répondre aux divers besoins scolaires de tous les élèves que l'école accueille.

Texte de la réponse

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (spécialité « E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (spécialité « G ») et des psychologues scolaires. Il est apparu, cependant, que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins du fait, notamment, d'une action souvent dispersée. La réforme de l'enseignement primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixée pour objectif de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aides personnalisées en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM 1 et de CM 2 pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour sur une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage en prolongement des enseignements effectués dans la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED est essentiel dans certaines situations particulières, leurs compétences spécifiques constituant alors un appui indispensable pour les équipes pédagogiques. Toutefois, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les conséquences en matière d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer

l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions tend à répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88755

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10160

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1294